

<b>Heure du dépôt et visa (A remplir par la présidence)</b>
<b>Zeitpunkt der Hinterlegung und Visum (Vom Präsidium auszufüllen)</b>

Remettre l'original signé au 2ème vice-président du Grand-Conseil et envoyer le texte par messagerie électronique à : [parlement@admin.vs.ch](mailto:parlement@admin.vs.ch)  
Bitte unterzeichnetes Original dem 2. Vizepräsidenten abgeben und den Text zusätzlich via E-mail weiterleiten an: [parlament@admin.vs.ch](mailto:parlament@admin.vs.ch)

Type d'intervention / Art des Vorstosses

Interpellation

Urgent / Dringend

Département / Departement

5. DTEE / DVBU

Auteur / Urheber

1. Coauteur / Miturheber

Carron Camille, AdG

2. Coauteur / Miturheber

3. Coauteur / Miturheber

Pralong Jérémie, AdG

Si dépôt au nom d'un groupe / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Fraktion

Si dépôt au nom d'une commission / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Kommission

Titre / Titel

3ème correction du Rhône, il y a urgence

Texte de l'intervention / Text des Vorstosses

En novembre 2010, le Grand conseil a admis le postulat du groupe PLR, par le député Bernard Rey, demandant que dans ses réponses aux interventions parlementaires, celui-ci indique clairement les conséquences financières dans le but de permettre aux députés de décider en connaissance de cause. Le postulat, accepté aussi par le Conseil d'Etat

S'il y a un domaine où les parlementaires ont été particulièrement féconds, c'est celui de la 3ème correction du Rhône. De l'aqueduc, cher au député Albert Pitteloud, aux demandes de nouvelles études de variantes, les interventions ont été nombreuses. Le Conseil d'Etat peut-il nous donner une estimation des coûts induits par ces interventions ainsi que les autres incidences, par exemple en terme de retard dans les délais de réalisation des mesures de sécurisation ?

Les soussignés sont particulièrement inquiets du retard pris, par rapport à une première planification, dans la zone de Fully. En effet, avec la carte provisoire des dangers actuelle, la zone bâtie et à bâtir inondable avec plus de 2 m. d'eau est de 130 ha. La nouvelle carte des dangers, qui doit être publiée cette année, verra inmanquablement une augmentation significative de la surface bâtie et à bâtir susceptible d'être recouverte d'eau. Les préavis de Rhône 3 concernant la demande de modification du plan de zones de Fully sont pour le moins inquiétants. Ce sont, déjà actuellement, des milliers de personnes qui sont concernées par ce danger. C'est donc très justement que la région de Fully a été incluse dès le départ dans les mesures prioritaires. Il s'agit principalement de sécuriser les nombreux habitants de la zone, et aussi de garantir le développement économique de la région, notamment dans le domaine de la construction. Cependant, suite à de nombreuses oppositions, des doutes ont été informellement émis quant à la volonté de maintenir une intervention prioritaire à cet endroit.

Le Conseil d'Etat peut-il rassurer la population de la région en affirmant que ces travaux sécuritaires, prévus sur les communes de Fully et Saxon, font toujours partie des mesures prioritaires ? Peut-il donner le délai dans lequel



Grand Conseil

Grosser Rat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

cette mesure pourra raisonnablement se réaliser ? Peut-il informer le Parlement de la date de publication de la carte des dangers ?

De nombreuses interventions ont été plus que critiques quand au projet de 3ème correction du Rhône, celle-ci se veut constructive en reconnaissant le travail déjà effectué tout en se réjouissant, avec une certaine inquiétude quand même, de voir un jour toute la population valaisanne protégée des dangers de crue.

Date de l'envoi / Tag der Hinterlegung

17/03/2011

Signature / Unterschrift \_\_\_\_\_

